

Présence de trihalométhanes dans l'eau potable - Réseau d'aqueduc de Rivière-au-Renard

À la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville de Gaspé doit informer les utilisateurs du réseau d'aqueduc de Rivière-au-Renard que l'eau distribuée contient des niveaux de trihalométhanes (THM) supérieurs au niveau recommandé par le ministère. En effet, Santé Canada recommande une concentration maximale moyenne de 0.1000mg/l alors que le gouvernement du Québec recommande une norme maximale de 0.0800 mg/l. La moyenne de concentration de THM dans l'eau potable distribuée dans le secteur est de 0.0964mg/l., soit en-dessous de la norme de Santé Canada, mais au-dessus de la norme québécoise.

Qu'est-ce que les trihalométhanes?

Le terme « trihalométhanes » désigne un groupe de substances chimiques formées lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique d'origine naturelle (végétation, feuilles mortes, etc.) déjà présente dans l'eau à traiter.

Pourquoi ajouter du chlore dans l'eau?

Le chlore sert à désinfecter l'eau et s'avère très efficace pour détruire les bactéries et les virus. Ce produit est essentiel pour prévenir des maladies dont certaines peuvent être très graves et même causer la mort. Il est ainsi primordial d'assurer une désinfection efficace et continue de l'eau distribuée dans les réseaux d'eau potable. Sans désinfection adéquate de l'eau, les risques pour la santé associés à ces maladies sont beaucoup plus grands que ceux occasionnés par les THM.

Puis-je utiliser cette eau sans problème?

Vous pouvez, sans risque d'exposition significative aux THM, utiliser l'eau du robinet pour : broser vos dents; laver les fruits et les légumes et laver vos mains. Il ne s'agit pas d'une urgence, et il n'est pas recommandé d'arrêter de consommer l'eau du robinet.

Quels sont les effets des THM sur la santé?

Il est possible qu'une concentration élevée de THM dans l'eau puisse augmenter légèrement le risque de cancer de la vessie. Cependant, ce risque est incertain et n'apparaîtrait qu'après une très longue période d'exposition, soit au moins 20 ans. Certaines études ont soulevé la possibilité que les THM affectent la grossesse en causant, par exemple, la naissance de bébés de petit poids. Les preuves d'un tel effet demeurent cependant minces.

Que peut faire la municipalité ou le responsable du réseau?

Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable doivent se conformer aux exigences et aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable. En cas de violation de la norme sur les THM, le responsable du réseau est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, la municipalité a entrepris les démarches de mise aux normes de l'eau potable. Le dossier suit son cours afin de répondre aux différents critères exigés par le gouvernement ainsi que toutes les démarches à suivre.

Que puis-je faire pour être moins exposé aux THM?

-> Garder l'eau au réfrigérateur dans un pichet sans couvercle pour une période de 24 à 48 heures. Cette méthode permet aux THM de s'évaporer en partie dans l'air.

-> Utiliser un appareil de traitement de l'eau par charbon activé tel qu'un pichet filtrant. L'appareil doit être certifié ANSI/NSF.

-> Bien ventiler la salle de bain au moment de la prise d'un bain ou d'une douche en ouvrant une fenêtre ou en mettant le ventilateur en fonction. Il faut noter qu'il y a moins de risques d'exposition aux THM en prenant un bain de courte durée plutôt qu'une douche. L'utilisation de l'eau plus froide réduit l'absorption des THM par la peau.

POUR EN SAVOIR PLUS

Au sujet de l'effet des trihalométhanes et des acides haloacétiques sur la santé, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé 8-1-1 ou consulter les liens sur notre site internet : <https://ville.gaspe.qc.ca/avis-d-ebullition>.

Veillez noter que cet avis s'adresse aux propriétés branchées sur le réseau d'aqueduc de Rivière-au-Renard. Si vous ne l'êtes pas, veuillez ne pas en tenir compte.